

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Version : V01

Numéro de dossier : **ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT**
Norme employée : **AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)**
Date du repérage : **01/07/2025**
Heure d'arrivée : **13 h 30**
Date émission : **18/07/2025**
Référence Client : **EN COURS**

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante sur la santé des travailleurs. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **HIA
BATIMENT RESTAURATION
ASCENSEUR YU518
G2D: 290019534M0016
29200 BREST**

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage : **ASCENSEUR**

Propriétaire

Nom : **Société USID DE BREST**
Adresse : **HIA
29200 BREST**

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (Sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**
Nom : **M. BODOLLEC**
Adresse : **USID DE BREST
29200 BREST**

Programme de travaux : Voir détail en page 3 du rapport

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **7627751904 / 01/07/2026**

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	SISSAN David	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 11/06/2020 Échéance : 10/06/2027 N° de certification : 19-2038
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	SISSAN David	Diagnostiqueur	ABCIDIA CERTIFICATION	Obtention : 11/06/2020 Échéance : 10/06/2027 N° de certification : 19-2038

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A.	Conditions de réalisation du repérage.....	2
B.	Laboratoires ayant effectué des analyses.....	2
C.	Conclusions du rapport.....	4
D.	Résultats détaillés du repérage.....	5
	D.1. Listes des locaux visités.....	5
	D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante.....	6
	D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse.....	7
	D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante.....	11
	D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante.....	11
	D.6. Zones non visitées.....	12
E.	Annexes au rapport.....	13
	E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements.....	13
	E.2. Planches de repérage.....	14
	E.3. Résultats d'analyses.....	17

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **01/07/2025**

Type de bâtiment : **Bâtiment de bureaux**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Le donneur d'ordre

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 et l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecart par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
EUROFINS	Parc de la Lormandiere Rue Maryse Bastie Batiment C Campus de Ker Lann - 35170 BRUZ	1-6491



Programme de travaux

Remplacement ascenseur.



C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante



D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

❖ YU518

❖ Machinerie



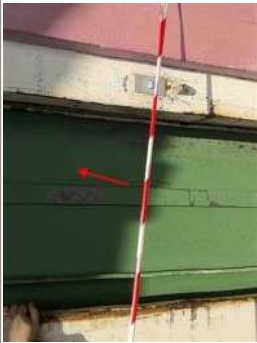
D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l’amiante

(1) : Dans le cas d’un matériau multicouches (séparées par un « + », la présence d’un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l’amiante

Localisation		Description du matériau ⁽¹⁾	Conclusion
Néant		-	-



D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation		Description du matériau	Photo
YU518		Identifiant : M0001 (P0001) Description : Enduit ciment + peinture	
YU518		Identifiant : M0002 (P0002) Description : Peinture palière	
YU518		Identifiant : M0003 (P0003) Description : Peinture porte ascenseur	
Machinerie		Identifiant : M0004 (P0004) Description : Peinture machinerie	



Localisation		Description du matériau	Photo
Machinerie		Identifiant : M0005 (P0005) Description : Joint de maçonnerie	
Machinerie		Identifiant : M0006 (P0006) Description : Béton	
YU518		Identifiant : M0007 (P0007) Description : Lino + colle	
YU518		Identifiant : M0008 (P0008) Description : Colle de carrelage de sol	



Localisation	Description du matériau	Photo
YU518	Identifiant : M0009 (P0009) Description : Colle de plinthe carrelage	
YU518	Identifiant : M0010 (P0010) Description : Enduit ciment + peinture	
YU518	Identifiant : M0011 (P0011) Description : Panneaux de fibralith plafond	
YU518	Identifiant : M0012 (P0012) Description : Peinture porte palière	



Localisation		Description du matériau	Photo
YU518		Identifiant : M0013 (P0013) Description : Ragréage	
YU518		Identifiant : M0014 (P0014) Description : Colle de plinthe carrelage	
YU518		Identifiant : M0015 (P0015) Description : Ragréage	



D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d’amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n’a pas été possible de conclure à la présence ou absence d’amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-



D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Nota : Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, l'obligation de conserver le présent rapport ou pré-rapport le cas échéant, et de le transmettre à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Fait à **BREST**, le **18/07/2025**
Par : **SISSAN David**

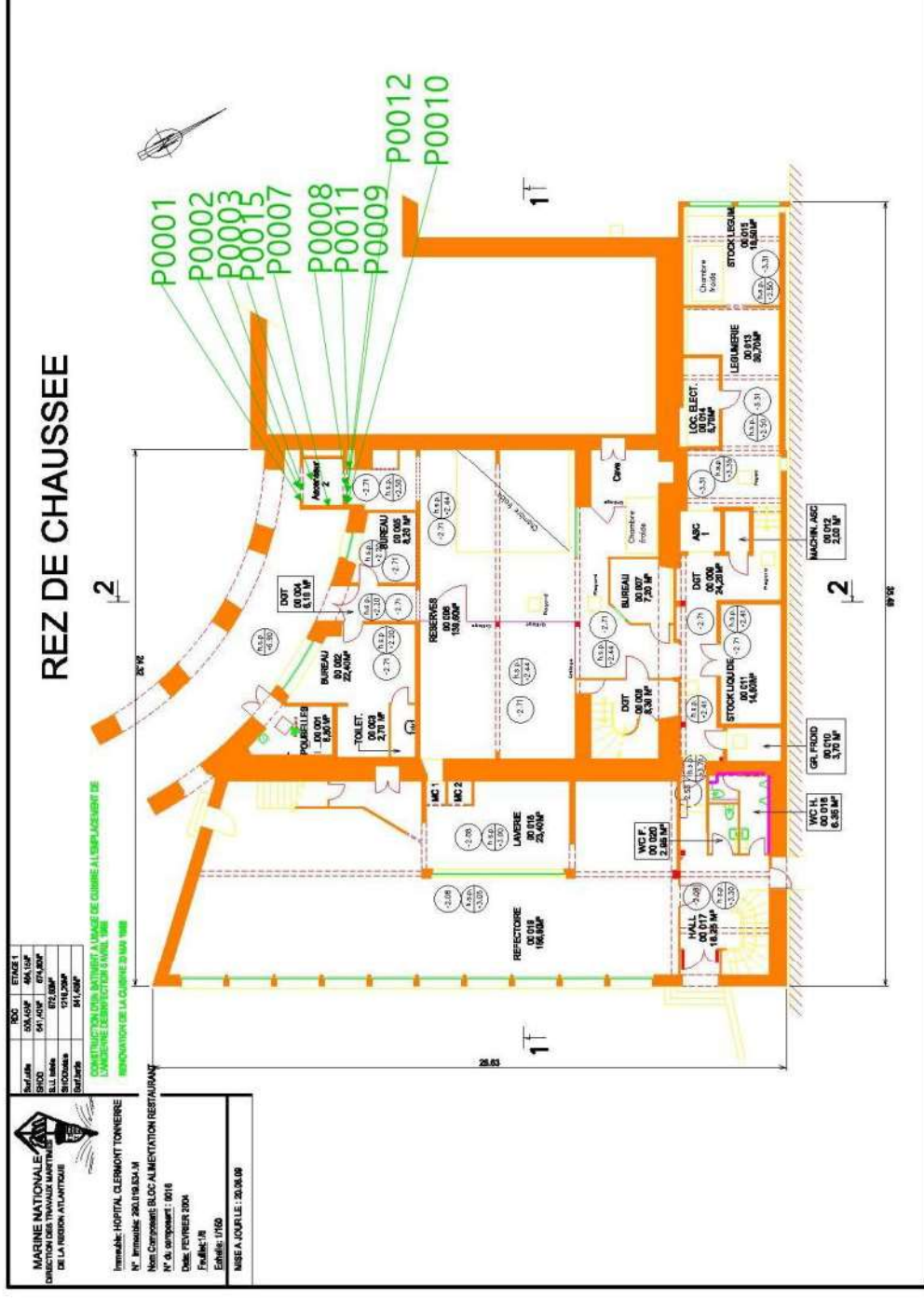
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - 102, route de Limours - Bat A6 - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**

E. Annexes au rapport

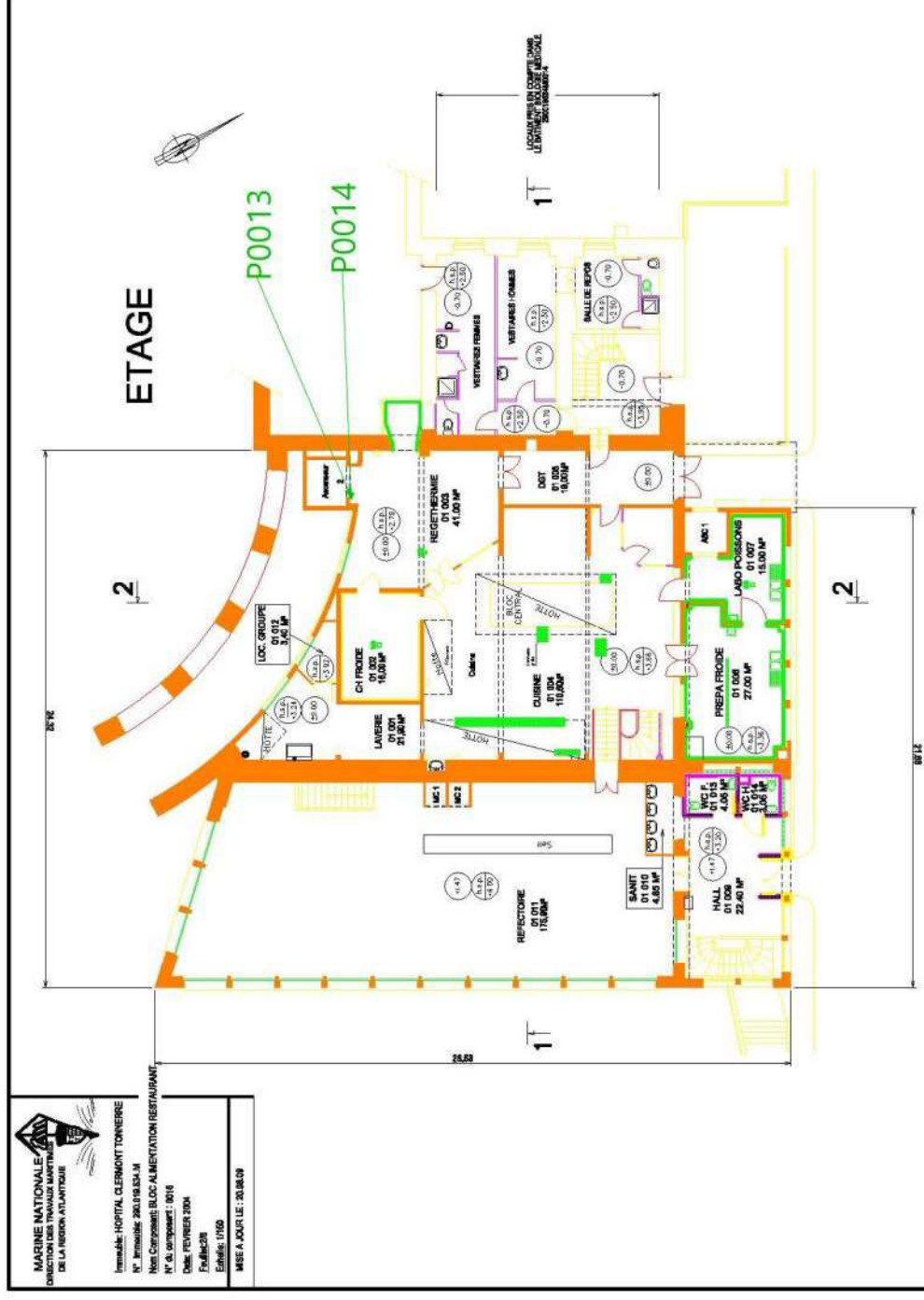
E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement
P0001	Enduit ciment + peinture	YU518
P0002	Peinture palière	YU518
P0003	Peinture porte ascenseur	YU518
P0004	Peinture machinerie	Machinerie
P0005	Joint de maçonnerie	Machinerie
P0006	Béton	Machinerie
P0007	Lino + colle	YU518
P0008	Colle de carrelage de sol	YU518
P0009	Colle de plinthe carrelage	YU518
P0010	Enduit ciment + peinture	YU518
P0011	Panneaux de fibralith plafond	YU518
P0012	Peinture porte palière	YU518
P0013	Ragréage	YU518
P0014	Colle de plinthe carrelage	YU518
P0015	Ragréage	YU518

E.2. Planches de repérage



Annexe au rapport : ESD8SL2_290019534M_0016_20250623_DAT						
Propriétaire :	Société USID DE BREST HIA 29200 BREST	Bien :	HIA BATIMENT RESTAURATION ASCENSEUR YUS18 G2D: 290019534M0016 29200 BREST	Etabli par : Société : Le :	SISSAN David AED Groupe 18/07/2025	Croquis 1 / 3
				Version : du :	V01 18/07/2025	
						Prix : XXXX - MXXX
						Prix : XXXX
						MXXX
						Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant pas d'amiant
						Matériau contenant de l'amiant (sur décision de l'opérateur)



Annexe au rapport : **ESIDBSL2 290019534M 0016 20250623 DAT**

Propriétaire : Société USID DE BREST

HIA

29200 BREST

Bien :	
--------	--

BAT:

ASCENSEUR YU518

G2D: 290019534M0016

29200 BREST

Etabli par :	SISSAN David
--------------	--------------

Société : AED Groupe

Le : 18/07/2025

Croquis 2 / 3

Version :

du :

РХХХ - МХХХ

□ PXXX - MXXX

XXXX

1000

XXXX



Annexe au rapport : ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT		Bien : HIA BATTIMENT RESTAURATION ASCENSEUR YU518 GZD: 290019534M0016 29200 BREST		Etabli par : SISSAN David Société : AED Groupe Le : 18/07/2025		Croquis 3 / 3 Version : V01 du : 18/07/2025		Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)	
Propriétaire : Société USID DE BREST HIA 29200 BREST		[Diagram of a machine labeled 'Machinerie' with three sampling points: P0005, P0006, and P0004. P0005 and P0006 are on the top edge, and P0004 is on the side edge.]		[Legend: PXXX - MXXX, PXXX, MXXX]		[Legend: PXXX - MXXX, PXXX, MXXX]		[Legend: PXXX - MXXX, PXXX, MXXX]	



E.3. Résultats d'analyses

SARL AED EXPERTISES

Monsieur David SISSAN

310 Rue des Fougères

35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-031453-01

Date d'émission de rapport : 07/07/2025 13:14

Page1/5

Dossier N° : 25SE016739

Date de réception : 02/07/2025

Date d'analyse : 03/07/2025

Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P0001 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment + peinture - YU518	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris) ; matériau de type peinture (rouge)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	P0002 - Ascenseur - Peinture - Peinture palier - YU518	Matériau de type peinture (beige) + (gris)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	P0003 - Ascenseur - Peinture - Peinture porte ascenseur - YU518	Matériau de type peinture (vert) + (noir)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
004	P0004 - Ascenseur - Peinture - Peinture machinerie - Machinerie	Matériau de type peinture (bleu) + (marron)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann, Parc de Lormandière

35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531; +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°

1-6491

Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-031453-01 Date d'émission de rapport : 07/07/2025 13:14 Page2/5
Dossier N° : 25SE016739 Date de réception : 02/07/2025 Date d'analyse : 03/07/2025
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P0005 - Murs et cloisons - Maçonnerie - Joint de maçonnerie - Machinerie	Matériau semi-dur de type joint (cémenteux) (gris)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
006	P0006 - Planchers - Dalle - Beton - Machinerie	Matériau dur de type béton (gris)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
007	P0007 - Revêtements de murs - Revêtement plastique avec sous-couche - Lino + colle - YU518	Matériau souple de type revêtement de sol (noir) ; matériau de type colle (transparent)(i)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
008	P0008 - Revêtements de sol - Colles - Colle de carrelage de sol - YU518	Matériau dur de type ciment-colle (gris) (foncé) ; matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) (clair)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009	P0009 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - YU518	Matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type carrelage, faïence (noir) ; matériau de type peinture (beige)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-031453-01

Date d'émission de rapport : 07/07/2025 13:14

Page3/5

Dossier N° : 25SE016739

Date de réception : 02/07/2025

Date d'analyse : 03/07/2025

Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010 (1)	P0010 - Murs et cloisons - Enduits projetés - Enduit ciment + peinture - YU518	Matériau semi-dur de type enduit (cimenteux) (gris) ; matériau de type peinture (beige)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
011	P0011 - Plafonds - Panneaux colles ou visées - Panneaux de fibralith plafond - YU518	Matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) + (gris) (foncé) ; matériau (blanc)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
012	P0012 - Ascenseur - Peinture - Peinture porte palière - YU518	Matériau de type peinture (bleu) (clair) + (beige) (clair) ; matériau semi-dur de type enduit (plâtreux) (blanc)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
013 (1)	P0013 - Planchers - Chape maigre - Ragréage - YU518	Matériau semi-dur de type ragréage (gris) + (beige)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
014 (2)	P0014 - Revêtements de murs - Colles des carrelages - Colle de plinthe carrelage - YU518	Matériau souple de type joint (gris) ; matériau de type peinture (beige) (foncé) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) (clair)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann, Parc de Lormandière

35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531 - +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°

1-6491

Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-031453-01

Date d'émission de rapport : 07/07/2025 13:14

Page4/5

Dossier N° : 25SE016739

Date de réception : 02/07/2025

Date d'analyse : 03/07/2025

Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	P0015 - Planchers - Chape maigre - Ragréage - YU518	Matériau semi-dur de type ragréage (marron) (foncé)	MET * / N2YF	1 / 2 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
- (2) Description client non-cohérente avec l'échantillon physiquement présent.

Observation(s) couche(s)

- (i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière

35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°

1-6491

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-SE-031453-01

Date d'émission de rapport : 07/07/2025 13:14

Page 5/5

Dossier N° : 25SE016739

Date de réception : 02/07/2025

Date d'analyse : 03/07/2025

Référence dossier Client: Dossier: ESIDBSL2_290019534M_0016_20250623_DAT



Jade Pokorski
Cheffe de Groupe Technicien
Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS

Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE

Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/nucleaire>

S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N°
1-6491
Portée disponible sur
www.cofrac.fr





opérateur de
diagnostics
immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

SISSAN David
sous le numéro 19-2038

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 11/06/2020 | Validité : 10/06/2027 |
| ☒ | Amiante avec mention
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 11/06/2020 | Validité : 10/06/2027 |
| ☒ | DPE individuel
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 14/06/2022 | Validité : 13/06/2029 |
| ☒ | DPE Tous types de bâtiments
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 14/06/2022 | Validité : 13/06/2029 |
| ☒ | Gaz
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 03/01/2020 | Validité : 02/01/2027 |
| ☒ | CREP
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 03/01/2020 | Validité : 02/01/2027 |
| ☒ | Termites
Métropole
<i>Zone d'intervention : France métropolitaine</i>
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 06/02/2020 | Validité : 05/02/2027 |
| ☒ | Electricité
<small>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.</small> | Prise d'effet : 10/03/2020 | Validité : 09/03/2027 |
- 19-2038 - v2 - 14/06/2022

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr



Accréditation
n°14 05411
portée disponible sur
www.cofrac.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED EXPERTISES
4 Allée Pierre Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC

AED SERVICES
4 Allée Pierre Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/07/2024** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :

- 1/** En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1 à 7 de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- 2/** En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée
 - Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L 1334-5 et L 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
 - L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
 - L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
 - L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
 - L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L 125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article ;
 - Le diagnostic de performance énergétique (DPE) prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- L'information sur la présence d'un risque de mэрule prévu à l'article L 133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements tels que ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le code du travail
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE

DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants de garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2025** au **01/07/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 12 juin 2025
Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	10 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	10 000 000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	2 000 000 € par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
• Dommages aux biens confiés	150 000 € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2 000 000 € par année d'assurance dont 1 000 000 € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance